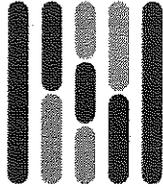


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-48

Résidence d'artistes en territoire rural

Date de la séance : 21 mai 2024	<b>Adopté à la majorité, (1 abstention)</b>
Date de convocation : 14 mai 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 16	
Nombre de votants : 20	

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents** : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST,

**Absents excusés** : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Hélène LEROY

**Absente non excusée** : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance** : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Madame le Maire expose le projet « anatomie d'une écorce », porté par la Compagnie Asphalte, en partenariat avec la DRAC, la DRAAF, le Département, l'Inspection Académique, le SIVOS, la commune du Neubourg et le lycée agricole.

Le projet « anatomie d'une écorce » fera dialoguer par la création et par l'implication des habitants, différents types d'acteurs locaux qui font l'identité culturelle du plateau du Neubourg. Il inclut des temps de résidences et d'ateliers en milieu scolaire.

Vu la fiche Action incluant le calendrier des actions et le plan de financement,

Madame le Maire propose que la commune du Neubourg participe à ce projet estimé à 20 075 €, à hauteur de 2 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- DÉCIDE de verser la somme de 2 500 € pour le projet « anatomie d'une écorce »,
- INSCRIT cette dépense sur le compte 65748.

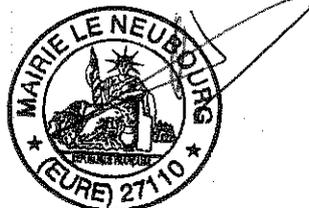
Fait à LE NEUBOURG, le 21 mai 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN